

COMMUNE D'ARREST**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL**
en date du 16 décembre 2021

Le seize décembre deux mille vingt-et-un, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Armel BOUCHARD, Maire, la salle de la mairie. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mme Bénédicte FOUQUEMBERG (ayant donné pouvoir à Mme Hélène HENOCQUE), de Mme Delphine PROBOLA (ayant donné pouvoir à M. Davy PACQUES) et de Mme Amandine FORESTIER (ayant donné pouvoir à M. Davy PACQUES). M. Gaylord DEBURE est désigné comme secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité. M. Davy PACQUES ajoute simplement qu'il a omis de préciser que Mme Angélique DEHESDIN était également présente lors de la réunion lors de laquelle avait été abordé le sujet des fêtes de Noël de l'école.

**I- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT :
CHOIX DU DELEGATAIRE ET AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION**

M. le Maire donne la parole à Mme FEDDAL du cabinet VERDI qui revient sur la procédure qui s'est déroulée depuis le début d'année ; elle explique au conseil municipal le choix de M. le Maire de retenir la SEP (VEOLIA) plutôt que la société HYDRA (LHOTELLIER) pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif. Mme FEDDAL reprend notamment point par point le tableau synthétisant l'appréciation des deux offres (dont les conseillers municipaux ont été destinataires avec toutes les pièces réglementaires) : prix de la part délégataire, compte d'exploitation prévisionnel, organisation des moyens humains et modalités techniques, garantie offerte en matière de continuité de service, gestion patrimoniale, qualité des engagements / information de la collectivité et des usagers, qualité des engagements contractuels. Elle rappelle que les membres de la commission et le Maire, président de celle-ci, se sont attachés à vérifier tout le long de la procédure et des négociations la cohérence et la pertinence de ces critères. Il ressort de cette analyse que la SEP présente au final des résultats un peu supérieurs à ceux d'HYDRA. Avant de se retirer, Mme FEDDAL précise enfin que le contrat doit être signé pour une durée de 7 ans.

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le contrat de concession du service public d'assainissement à la Société des Eaux de Picardie. Il approuve le projet de contrat et ses annexes et autorise M. le Maire à le signer, ainsi que tous les actes afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

II- QUESTIONS DIVERSES**Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

Comme expliqué lors de la précédente réunion, la commune a la possibilité d'adhérer au service de télétransmission des actes qu'elle envoie en préfecture, afin d'accélérer les délais d'enregistrement et de limiter les impressions papier et les envois postaux. Le coût de ce service s'élève à 104 euros HT la première année (dont 50 euros pour la clé USB contenant le certificat électronique), puis 54 euros les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (application « @ctes »), donne son accord pour accéder à ce service par le biais de la société Adullact (certificat Chambersign), via le prestataire Somme Numérique.

Concours d'illuminations

M. Christophe BOULET fait le point sur les inscriptions au concours reçues en mairie : treize Arrestois sont répartis entre deux catégories, « maison et jardin » et « fenêtre et balcon ». Le jury passera noter les décorations le 21 décembre en fin d'après-midi. Le conseil municipal décide à l'unanimité de récompenser les lauréats avec des bons d'achats de 40, 30 et 20 euros pour les trois premiers de chaque catégorie. Ces bons seront à utiliser au Bricomarché de Saint-Valery-sur-Somme qui en doublera la valeur.

Colis de fin d'année

M. Julien CAILLET fait un dernier point sur le colis des aînés : la distribution s'effectuera finalement le dimanche 19 décembre matin, après la mise en sac qui se déroulera à la salle des fêtes le même jour dès 8h00. Les factures sont attendues pour définir le prix exact du colis cette année (de l'ordre de 35 euros). Le colis des employés sera distribué vendredi 17 en fin d'après-midi.

Téléthon 2021

M. le Maire annonce que la somme de 656.50 euros a été collectée lors de la manifestation du Téléthon du 4 décembre dernier.

Café du village

M. le Maire explique que le café de la place est désormais fermé. Un nouveau propriétaire a acheté l'immeuble, mais réfléchit encore quant à la possibilité d'exploiter un débit de boissons. Ce pose donc désormais la question de la licence d'exploitation. Le conseil municipal pense qu'il est important de conserver cette licence IV dans le village ; la préfecture a été interrogée quant aux possibilités qui s'offrent en la matière (achat par le propriétaire, par la commune, exploitation par un gérant, droit de préemption...). Le propriétaire sera rencontré à ce sujet.

Projet de Thibaul GUERN

M. Davy PACQUES explique que Thibaut a encore bien avancé sur son projet du printemps prochain, que ce soit sur le marché du terroir, l'exposition de véhicules anciens ou l'exposition dans la salle des fêtes. Mme Hélène HENOCQUE demande si la possibilité de créer un service civique dans la commune a pu être étudiée. M. PACQUES répond que la question est encore en réflexion.

III- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Aurore BARETTE aborde le sujet de la facturation des nouveaux branchements d'assainissement aux propriétaires ayant fait bâtir dernièrement. Elle trouve dommage que les factures aient été déposées dans les boîtes aux lettres sans rencontrer ces personnes au préalable. M. le Maire précise que cette affaire ne concerne qu'une famille du lotissement cette année (ainsi que l'Office Baie de Somme Habitat pour les logements locatifs), soit les permis accordés en 2016 et 2017. Il ne s'agissait pas d'une facture mais d'un courrier expliquant que la commune de St-Valery/Somme allait demander le versement de la participation pour branchement d'habitation au réseau d'assainissement rejetant les eaux usées vers sa station d'épuration ; 1206 euros seront effectivement à régler (le trésor public acceptant certainement d'échelonner le paiement). La commune d'Arrest payera cette participation à St-Valery et la récupèrera ensuite auprès des propriétaires. En 2022, les détenteurs de permis accordés en 2018-2019 seront facturés (puis en 2023, les permis de 2020-2021) ; les personnes concernées seront rencontrées pour leur expliquer. Il est enfin rappelé que les certificats d'urbanisme demandés au préalable par les notaires ou par les futurs propriétaires informent en amont de l'existence de cette redevance « branchement d'assainissement ».

M. Gaylord DEBURE demande s'il est possible d'installer un projecteur qui éclairerait le parking de l'église, pour les parents menant ou récupérant leur(s) enfant(s) à l'école l'hiver. M. le Maire est d'accord ; le projecteur des ateliers pourrait également être remplacé par la même occasion. M. le Maire confirme que les trous du parking seront rebouchés avec de la grave. M. DEBURE propose de prêter sa dameuse si besoin.

M. Christophe BOULET explique que Séverine POIRET doit penser à fermer la porte du local des produits ménagers à la salle des fêtes.

Mme Hélène HENOCQUE rappelle l'idée qu'elle avait émise d'aménager le bas du parking en herbe (table de ping-pong...). M. le Maire répond qu'une commission pourrait s'y pencher l'année prochaine ; M. Davy PACQUES évoque également l'idée d'un city-stade.

Le nouvel employé Romain CARETTE intègrera son poste mardi 21 décembre, en tant que stagiaire la première année.

